



**Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake**  
**dans la municipalité d'Alley-n-et-Cawood**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 15 MAI 2007**

Québec, le 7 mai 2007 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M<sup>me</sup> Claudette Journault, présidente, et de M. Donald Labrie, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alley-n-et-Cawood par LDC – Gestion et services environnementaux*. L'audience publique débutera le 15 mai à 19 heures.

**En première partie d'audience, la commission siègera aux endroits suivants :**

Mardi 15 mai, 19 h	Cafétéria du Centre de ski Mont Sainte-Marie 160, chemin de la Montagne au Lac Sainte-Marie
Mercredi 16 mai, 13 h	
Mercredi 16 mai, 19 h	
Jeudi 17 mai, 19 h	Sous-sol de la cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney 160, rue Bruchési à Gatineau
<i>Au besoin</i> : le vendredi 18 mai en matinée	

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera à **19 heures le 12 juin à la salle Héritage, située au 4C, chemin d'Amour à Low**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 15 septembre 2007, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

## OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- **municipalité d'Alleynt-et-Cawood**, 10, chemin Jondee - Danford Lake, Alleynt-et-Cawood ;
- **bibliothèque Bowater**, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau ;
- **bureau municipal de Kazabazua** 30, chemin Begley.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet au : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

La compagnie LDC – Gestion et services environnementaux propose d'établir un lieu d'enfouissement technique (LET) à Danford Lake dans la municipalité d'Alleynt-et-Cawood sur le territoire de la MRC de Pontiac, en Outaouais. Le LET serait situé en bordure de la route 301 à environ 8 km à l'ouest du village. L'aire d'enfouissement couvrirait 38,5 ha. La capacité du LET serait de l'ordre de 8 millions de tonnes métriques de matières résiduelles. Sa durée de vie dépendrait de la quantité réelle de matières résiduelles reçues et pourrait être de l'ordre de 30 ans. Les matières résiduelles proviendraient de la région de l'Outaouais. Le promoteur prévoit notamment des systèmes d'imperméabilisation du site de même que le captage et le traitement du lixiviat. Les biogaz seraient captés et valorisés, et les eaux de ruissellement, interceptées. Le promoteur évalue le coût du projet à 63 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [let-danford-lake@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-danford-lake@bape.gouv.qc.ca).

## QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleynt-et-Cawood par LDC – Gestion et services environnementaux*.